

**L. N. T. T.**

***Ligue de Normandie de Tennis de Table***

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

7B, avenue Franklin Roosevelt  
76120 – LE GRAND QUEVILLY

SIRET : 321 264 137 00027

---

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

relatif à l'exercice de 18 mois clos le 30 juin 2020

*Philippe LECAUDÉ*  
*Commissaire aux Comptes*  
*Membre de la Compagnie Régionale de Rouen*  
*14 bis rue Hénault*  
*76130 – MONT-SAINT-AIGNAN*



**L. N. T. T.**  
*Ligue de Normandie de Tennis de Table*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**relatif à l'exercice de 18 mois clos le 30 juin 2020**

A l'assemblée générale de la Ligue de Normandie de Tennis de Table,

**Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la LIGUE DE NORMANDIE DE TENNIS DE TABLE relatifs à l'exercice de 18 mois clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil de la Ligue le 8 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels, qui font apparaître un **excédent de 20 058.82 Euros** pour un **total de bilan de 530 148.39 Euros**, sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le compte rendu de votre trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction m'a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes, si cela s'avérait nécessaire.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de la Ligue.



## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

MONT-SAINT-AIGNAN,

Le 10 septembre 2020

Philippe LÉCAUDÉ  
Commissaire aux comptes  
14 bis rue Hénauld  
BP 112  
76134 MONT SAINT AIGNAN  
Tél 02 32 76 40 40 - Fax 02 32 76 40 41





## A N N E X E

### Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle



## État préparatoire au Bilan Actif

État exprimé en €		Du 01/01/2019 Au 30/06/2020			Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
	<b>Immobilisations Incorporelles</b>					
	Frais d'établissement	AB		AC		
	Frais de recherche et de développement	AD		AE		
	Concessions brevets droits similaires	AF	9 486,40	AG	9 486,40	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes	AL		AM		
	<b>Immobilisations Corporelles</b>					
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	81 669,68	AQ	81 669,68	
	Installations techniques, mat et outillage indus.	AR	66 043,88	AS	66 043,88	
	Autres immobilisations corporelles	AT	150 340,01	AU	101 147,32	49 192,69
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
<b>Immobilisations Financières</b>						
Participations évaluées selon mise en équivalence	CS		CT			
Autres participations	CU		CV			
Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières	BH	70,00	BI		70,00	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>307 609,97</b>	<b>BK</b>	<b>258 347,28</b>	<b>49 262,69</b>	<b>77 213,80</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en-cours</b>					
	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En-cours de production de biens	BN		BO		
	En-cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>	<b>BV</b>		<b>BW</b>		
	<b>Créances</b>					
	Créances clients et comptes rattachés (3)	BX	57 768,96	BY	57 768,96	198 968,61
	Autres créances (3)	BZ	31 138,90	CA	31 138,90	29 034,27
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC			
Valeurs mobilières de placement	CD	494,38	CE	494,38	490,70	
Disponibilités	CF	387 115,38	CG	387 115,38	457 570,17	
Charges constatées d'avance (3)	CH	4 368,08	CI	4 368,08	157 698,00	
<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>480 885,70</b>	<b>CK</b>	<b>0,00</b>	<b>480 885,70</b>	<b>843 761,75</b>
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CL				
	Primes et remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif (VI)	CN				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>CO</b>	<b>788 495,67</b>	<b>1A</b>	<b>0,00</b>	<b>530 148,39</b>	<b>921 045,55</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Certifié régulier et sincère  
Le Commissaire aux comptes

## État préparatoire au Bilan Passif

État exprimé en €

Du 01/01/2019  
Au 30/06/2020Du 01/01/2018  
Au 31/12/2018

		Du 01/01/2019 Au 30/06/2020	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel (1)	DA	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)	DC	100,00
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)	DF	
	Autres réserves	DG	
	Report à nouveau	DH	191 389,65
	<b>Résultat de l'exercice</b>	DI	20 058,82
Subventions d'investissement	DJ	10 596,29	
Provisions réglementées	DK		
<b>Total des capitaux propres</b>		DL	222 144,76
<b>Autres Fonds Propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
<b>Total des autres fonds propres</b>		DO	0,00
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	103 606,64
	<b>Total des provisions</b>	DR	103 606,64
<b>Dettes</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	29 418,88
	Emprunts et dettes financières divers	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	75 456,50
	Dettes fiscales et sociales	DY	39 537,55
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	50 484,06	
Produits constatés d'avance (4)	EB	9 500,00	
<b>Total des dettes</b>		EC	204 396,99
Ecart de conversion passif		ED	
<b>TOTAL PASSIF</b>		EE	530 148,39
<b>Renvois</b>	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	(2) Dont Écart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

Certifié régulier et sincère  
Le Commissaire aux comptes

## État préparatoire au Compte de résultat 1/2

État exprimé en €

		France				Exportation				Du 01/01/2019 Au 30/06/2020	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	FA	21 804,45	FB		FC	21 804,45			3 087,43		
	Production vendue	FD		FE		FF						
	Biens											
	Services	FG	1 170 231,83	FH		FI	1 170 231,83			808 550,67		
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	FJ	1 192 036,28	FK		FL	1 192 036,28			811 638,10		
	Production stockée					FM						
	Production immobilisée					FN						
	Subvention d'exploitation					FO	141 000,00			96 000,00		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges (9)					FP	170 319,33			120 696,23		
	Autres produits (1) (11)					FQ	5 000,00			5 000,00		
<b>Total des produits d'exploitation (2)</b>										FR	1 508 355,61	1 033 334,33
Charges d'exploitation	Achats de marchandises					FS						
	Variation de stock					FT						
	Achats de matières et autres approvisionnements					FU						
	Variation de stock					FV						
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	377 409,90			307 891,55		
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	15 089,89			9 717,76		
	Salaires et traitements					FY	351 903,86			240 906,41		
	Charges sociales du personnel (10)					FZ	98 474,24			82 915,36		
	Dotations aux amortissements					GA	29 474,80			11 069,84		
	Dotations aux provisions :											
	- sur immobilisations					GB						
	- sur actif circulant					GC				3 753,10		
	- pour risques et charges					GD	42 361,00					
Autres charges (12)					GE	559 345,69			371 842,88			
<b>Total des charges d'exploitation (4)</b>										GF	1 474 059,36	1 028 096,90
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>										GG	34 296,23	5 237,43
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée					GH						
	Perte supportée ou bénéfice transféré					GI						
Produits financiers	De participations (5)					GJ						
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (5)					GK						
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	20,31			393,24		
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM						
	Différences positives de change					GN						
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	486,73					
<b>Total des produits financiers</b>										GP	507,04	393,24
Charges financières	Dotations aux amortissements et aux provisions					GQ						
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 868,17			715,78		
	Différences négatives de change					GS						
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT						
<b>Total des charges financières</b>										GU	1 868,17	715,78
<b>RESULTAT FINANCIER</b>										GV	-1 361,13	-322,54
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>										GW	32 935,10	4 914,89

Certifié régulier et sincère  
Le Commissaire aux comptes

## État préparatoire au Compte de résultat 2/2

Etat exprimé en €

		Du 01/01/2019 Au 30/06/2020	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>32 935,10</b>	<b>4 914,89</b>	
<b>Produits exceptionnels</b>	Sur opérations de gestion	HA 12 602,82	17 649,75	
	Sur opérations en capital	HB 7 158,57	27 796,62	
	Reprises sur provisions et transfert de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7)</b>	HD 19 761,39	45 446,37	
<b>Charges exceptionnelles</b>	Sur opérations de gestion (6bis)	HE 32 637,67	5 985,22	
	Sur opérations en capital	HF	11 122,66	
	Dotations aux amortissements et aux provisions (6ter)	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7)</b>	HH 32 637,67	17 107,88	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		HI -12 876,28	28 338,49	
PARTICIPATION DES SALARIES		HJ		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		HK		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		HL 1 528 624,04	1 079 173,94	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		HM 1 508 565,22	1 045 920,56	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		HN 20 058,82	33 253,38	
<b>REVENUS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG 4 536,98	13 114,71
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH 3 150,90	1 167,15	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX		
	(6ter) Dont amortissements	des souscriptions dans les PME innovantes (art 217 octies)	RC	
		exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7) Détails des produits et charges exceptionnels :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détails des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	